

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

de la Team Kangourou

Team Kangourou est une association à but non lucratif. Elle vise à promouvoir le sport, aider ses participants à atteindre leurs objectifs dans la mesure du possible et développer l'esprit d'équipe.

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser les modalités de fonctionnement et de décrire les activités du club dans le respect des statuts de l'association.¹

Article 1 Fonctionnement du club

Le Comité est l'organe décisionnel du club.

Il prend toutes les décisions nécessaires au bon fonctionnement du club, du déroulement des saisons et de l'entraînement sportif, à la recherche de partenaires, aux activités extra-sportives et aux orientations générales.

Article 2 Adhésion au club

Pour participer aux activités du club, il est obligatoire d'adhérer au club.

L'adhésion débute le 1er septembre et se termine le 31 août de l'année suivante. Elle ne sera effective qu'après paiement de la cotisation annuelle et de la remise de la fiche d'inscription dûment complétée.

Le montant annuel de l'adhésion est décidé par le comité. Celui-ci est indiqué sur le bulletin d'adhésion de l'année en cours. Pour les nouveaux adhérents, l'adhésion prendra effet pour la saison en cours, il y a un prorata de cotisation à partir de la moitié de la saison, ie. la 50% à partir du 1er janvier. La cotisation versée à l'association est définitivement acquise et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement quelle qu'en soit la raison (démission, exclusion, décès, etc...).

Des éventuelles exceptions pourront être discutées par le comité.

Article 3 Activités du club/Entraînements

L'activité principale du club est la pratique de la course à pied en tant que loisir et/ou en compétition.

A ce titre, le club propose deux entraînements par semaine. La fréquence des entraînements, les jours et les horaires sont disponibles sur le site officiel du club.

1. Les statuts sont disponible en ligne sur le site officiel du club.

Article 4 Obligations des Adhérents

Il est demandé à tous les adhérents du club, de respecter les installations et le matériel mis à leur disposition, de s'engager à respecter les statuts et le règlement intérieur du club et des établissements fréquentés au cours des activités du club tout au long de la saison.

L'adhésion au club implique la contribution au fonctionnement de Team Kangourou en participant aux assemblées générales et aux diverses réunions.

Chaque adhérent est un ambassadeur du club, notamment lors des compétitions où, à chaque fois que les conditions le permettront, il essaiera de porter la tenue du club.

Si un adhérent, quel qu'il soit, a un comportement pouvant mettre en danger la stabilité du club, ou créant l'hostilité avec les autres adhérents, il pourra être exclu du club après convocation par le comité.

Article 5 Droit à l'image

Chaque adhérent autorise expressément le club, ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître dans le but de promouvoir la Team Kangourou.

Si un adhérent ne souhaite pas que le club utilise son image, il devra en informer le comité.

En cas de refus, lors des prises de vue, il appartiendra à l'adhérent de se retourner ou se retirer momentanément de l'activité pour ne pas apparaître sur le support vidéo ou photographique.

Dans le cas où son image serait quand même diffusée, il peut contacter le comité afin de la faire retirer sous 30 jours.

Article 6 Modifications

Le présent règlement pourra être modifié à l'initiative du comité. Toute modification, suppression ou ajout d'article dans le présent règlement, sera porté à la connaissance de chaque adhérent.